

Rest'Hotel

& Métiers de Bouche

CENTRE - VAL
DE LOIRE

SALON PROFESSIONNEL

4^{ème}
Édition

TOURS - PARC EXPO
16.17 MARS 2025



Rest'Hotel & Métiers de Bouche

Un salon de proximité !!!

Votre salon **REST'HOTEL & MÉTIERS DE BOUCHE** revient pour sa 4^{ème} édition. Le salon régional qui vous permet d'être au plus proche de vos clients, de les fidéliser mais aussi de conquérir de nouveaux marchés. Un lieu unique où vous pourrez accueillir les visiteurs professionnels dans une ambiance détendue et conviviale.

» 2023, UN BEAU SUCCÈS



**+180
EXPOSANTS**

**9000 M²
D'EXPO**

**+3 100
ÉTABLISSEMENTS**

Visiteurs

**DES
CONCOURS**

12 Concours
Régionaux

» EXPOSER AU SALON, C'EST

RENCONTRER

un public ciblé en un
minimum de temps

GÉNÉRER

des commandes et
du chiffre d'affaires

RENFORCER

votre positionnement
sur le marché

VALORISER

vos produits, l'image
de votre société



Alimentation
& Boisson



Matériel
& Équipement



Aménagement
& Agencement



Technologie
& Service

» LES 4 UNIVERS DU SALON

ALIMENTATION & BOISSON

Épicerie fine, pôle viande, produits de la mer, fruits et légumes, produits laitiers, produits sucrés, boissons, vins et spiritueux, brasseur, café, torréfaction, surgelés, produits pour boulpat, produits pour bouchers, charcutiers, traiteurs...

MATÉRIEL & ÉQUIPEMENT

Matériels de cuisine et de laboratoire, matériels de boulangerie et de pâtisserie, matériels de restauration, bar, véhicules, produits d'hygiène, emballages, linge, hébergements,...

AMÉNAGEMENT & AGENCEMENT

Agencement et mobilier intérieur/extérieur, rénovation, décoration, arts de la table, couverts, cristallerie, verrerie, coutellerie, platerie, orfèvrerie, porcelaines et faïences, linge de table...

TECHNOLOGIE & SERVICE

Banque, assurance, courtier, agence immobilière, expertise comptable, informatique, logiciels, applications, site internet, start up...

RDV EN 2025 - 16.17 MARS - PARC EXPO - TOURS



» LA CIBLE VISITEURS

RESTAURANTS/CAFÉS/BARS

MÉTIERS DE BOUCHE

RESTAURATION COLLECTIVE

HÔTELLERIE

HÔTELLERIE PLEIN AIR

» UNE ZONE DE CHALANDISE ÉTENDUE



Soit plus de
16 000
établissements

LE PARC DES EXPOSITIONS DE **TOURS** UN LIEU PRIVILÉGIÉ



- Site unique de 22 500 m²
- Nombreuses places de parking
- À 1 h de Paris en TGV
- Situé à proximité du centre ville et à
45 min de Blois - 1h de Le Mans
1h15 de Poitiers - 1h20 d'Angers



» 8 CONCOURS PROFESSIONNELS

En partenariat avec les fédérations professionnelles ; les artisans, restaurateurs et apprentis s'affronteront sur un espace dédié, devant un public averti, et un jury d'exception pour démontrer leur savoir-faire.

» ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Umih 37



DES ESPACES DÉDIÉS

100% PRODUCTEURS ET CIRCUITS COURTS

Du producteur à l'artisan, au restaurateur... Des produits locaux issus d'une agriculture raisonnée et/ou biologique.

100% VITICULTEURS

Des viticulteurs de toute la France, présent pour faire découvrir le fruit de leur travail.

100% HÔTEL

Un espace vitrine au cœur pour répondre à tous les besoins d'un hôtelier.

100% COM ET START UP

Solutions de communications, digitales et technologiques dédiées aux métiers du CHR.

100% INSTITUTIONNELS

Espace regroupant les syndicats des professions CHR & Métiers de bouche, les institutionnels et les écoles de la région & des départements.

» UN PLAN DE COMMUNICATION CIBLÉ

MARKETING DIRECT AUPRÈS DES CIBLES VISITEURS



Création d'un fichier visiteurs ciblé et de qualité



Emailing, SMS auprès de notre fichier visiteurs



4 Envois postaux auprès des 16 000 établissements référencés dont 1 magazine avec la liste des exposants, le plan et les animations



80 000 invitations distribuées par nos partenaires et exposants

CAMPAGNE DE RELATIONS PUBLIQUES



Conférences de presse, réunions d'information...

Contact avec les associations, leaders d'opinion et institutionnels

Partenariat avec les Syndicats professionnels

COMMUNICATION MÉDIAS



• Presses spécialisées Nationales
Zepros, La Tribune des métiers



• Communication presse Régionale
La Nouvelle République



• Communication radio
France Bleu Touraine



• Partenariat médias locaux



• MAGAZINE REST'HÔTEL distribué en boîtes aux lettres (16 000 établissements) et remis à l'entrée du salon

COMMUNICATION HORS MÉDIAS



• Réseaux sociaux
Facebook - Instagram - LinkedIn

• Internet : site internet consacré à l'événement
www.rest-hotel.fr

» NOS SALONS

BREST ▶ 02.03 FÉVRIER 2025

LA-TESTE-DE-BUCH ▶ 16.17 FÉVRIER 2025

METZ ▶ 23.24 FÉVRIER 2025

TOURS ▶ 16.17 MARS 2025

DATES À VENIR : CAEN, RENNES, PÉRIGUEUX, DIJON, CLERMONT-FERRAND...

Vous souhaitez participer à l'un de ces salons ?

Contactez-nous

>05 53 45 72 12

>accueil@alliance-expo.fr

» PRÉPARONS ENSEMBLE L'ÉDITION 2025 !

DIRECTEURS DU SALON

Michael CHOURY - Tél. 06 72 73 76 49
michael.choury@alliance-expo.fr

Cédric DUMAS - Tél. 06 88 18 39 82
cedric.dumas@alliance-expo.fr

CONTACTS EXPOSANTS

Jérôme NOUGER - Tél. 06 03 02 37 70
j.nouger@alliance-expo.fr

Léa Meynier - Tél. 06 45 85 39 53
assistante@alliance-expo.fr

Louise Chagneau - Tél. 06 44 24 83 50
louise@alliance-expo.fr

SERVICE COMMUNICATION

Aurélien TOURNIER - Tél. 05 53 45 72 12
aurelien.tournier@alliance-expo.fr





www.rest-hotel.fr

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DU SALON :

Dossier reçu le :

.....

N° Dossier :

.....

N° Stand :

.....

Acompte :

Le :

Montant :

N° de chèque :

Téléphone : Email :

PDG / DG / GÉRANT

☐Mme ☐M.

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

DIRECTEUR COMMERCIAL

☐Mme ☐M.

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

DIRECTEUR MARKETING

☐Mme ☐M.

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

DOSSIER D'INSCRIPTION

À retourner à : **ALLIANCE EXPO**

21b Rue de la Roque- 24100 Creysse

Tél. 05 53 45 72 12

Email : accueil@alliance-expo.fr

COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Enseigne - NOM SOUS LEQUEL VOUS DESIREZ APPARAÎTRE :

(Site internet, Magazine,...).....

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays : SIRET :

Téléphone : Portable :

Email :

Site Internet :

Réseaux sociaux :

• •

• •

N° TVA intracommunautaire (obligatoire) :

CONTACTS ENTREPRISE

RESPONSABLE SALON

☐Mme

☐M.

Nom : Prénom :

Fonction : Portable :

Téléphone : Email :

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE DES COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE)

Nom ou Raison sociale :

N° TVA intracommunautaire (obligatoire) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

CONTACT FACTURATION

☐Mme ☐M.

Nom :

Prénom :

Email :

Téléphone :

AVEZ-VOUS DES BESOINS SPÉCIFIQUES ?

IDENTIFIEZ VOS BESOINS nous permettra de vous accompagner dans la réussite de la préparation de votre événement. (Vous pouvez cocher plusieurs choix) :

- ☐ Je souhaite en savoir plus sur les offres de communication digitale.
- ☐ Je souhaite être contacté pour mettre en avant mes produits/solutions sur cet événement.
- ☐ Je souhaite être contacté pour être associé à une animation, conférence.
- ☐ Je souhaite communiquer avant, pendant et après le salon.
- ☐ Je n'ai pas de besoin spécifique.

PRÉCISEZ VOTRE ACTIVITÉ (plusieurs choix possibles)

PRODUITS ALIMENTAIRES

- ☐ Boissons
- ☐ Distributeurs et grossistes
- ☐ Minoterie
- ☐ Matières premières Agroalimentaires
- ☐ Produits finis ou semi-finis
- ☐ Produits bruts
- ☐ Autres, préciser :

SERVICES

- ☐ Assurances / Banques
- ☐ Courtier
- ☐ Fournisseurs d'énergies
- ☐ Presse Professionnelle
- ☐ Association / Syndicats / Ecole
- ☐ Service / Conseil / Agence de communication
- ☐ Transports / Livraison
- ☐ Autres, préciser :

EQUIPEMENT & MATÉRIELS

- ☐ Combustibles
- ☐ Distributeur automatique
- ☐ Fontaine à eau
- ☐ Hygiène / Produits d'entretien
- ☐ Linge
- ☐ Machine à café / OCS
- ☐ Matériel Cuisine - Laboratoire
- ☐ Matériel Boucherie
- ☐ Matériel Boulangerie
- ☐ Matériel Restaurant Bar
- ☐ Mobilier intérieur & extérieur
- ☐ Petit matériel
- ☐ Véhicules utilitaires
- ☐ Vêtements professionnels
- ☐ Autres, préciser :

AMÉNAGEMENT, MOBILIER & ART DE LA TABLE

- ☐ Agencement intérieur
- ☐ Agencement mobilier
- ☐ Aménagement terrasse & jardin
- ☐ Art de la table
- ☐ Accessoires de tables
- ☐ Accessoires jetables
- ☐ Décoration
- ☐ Emballage
- ☐ Enseigne / Store
- ☐ Etiquetage
- ☐ Piscine, spa
- ☐ Signalétique
- ☐ Autres, préciser :

TECHNOLOGIES

- ☐ Alarme / Sécurité / Téléphonie
- ☐ Balances
- ☐ Caisses enregistreuses
- ☐ Informatiques & réseaux
- ☐ Commande & livraison de repas en ligne
- ☐ Site internet / Application mobile
- ☐ Système de paiement
- ☐ Logiciel de gestion
- ☐ Autres, préciser :

COCHEZ VOTRE CIBLE VISITEUR (plusieurs choix possibles)

- ☐ Bar, Café
- ☐ Boucherie, Charcuterie
- ☐ Boulangerie, Pâtisserie
- ☐ Brasserie
- ☐ Cafétéria
- ☐ Camping
- ☐ Cave
- ☐ Chocolatier
- ☐ Collectivité
- ☐ Conserverie
- ☐ Discothèque, Dancing
- ☐ Épicerie

- ☐ Fromagerie
- ☐ Gîte, Chambre d'Hôtes
- ☐ Glacier
- ☐ GMS
- ☐ Hôtel
- ☐ Parc de loisirs
- ☐ Poissonnerie
- ☐ Producteur fermier
- ☐ Restaurant
- ☐ Restaurant d'entreprise
- ☐ Restaurant scolaire
- ☐ Snacking

- ☐ Traiteur
- ☐ Vente à emporter
- ☐ Site touristique
- ☐ Autres, précisez :

1 RÉSERVATION DE VOTRE STAND

► STAND SEMI-ÉQUIPÉ Comprenant moquette, structure, cloisons, enseigne

Stand 9-12 m ²	155€	x.....m ²	€
Stand 18-27 m ²	125€	x.....m ²	€
Stand 36-54 m ²	95€	x.....m ²	€
Stand 72-81 m ²	85€	x.....m ²	€

► FRAIS D'ANGLES 1 angle = 2 allées / 2 angles = 3 allées

1 angle	80€	x.....	€
2 angles	160€	x.....	€

TOTAL HT 1 €

2 PRESTATIONS TECHNIQUES

► ÉLECTRICITÉ Pour une puissance supérieure, nous contacter.

Monophasé 220 V - 1 kw	100€	x.....	€
Monophasé 220 V - 4 kw	190€	x.....	€
Monophasé 220 V - 13 kw	265€	x.....	€
Triphasé 380 V - 20 Ampères - 13 kw	265€	x.....	€
Triphasé 380 V - 32 Ampères - 21 kw	400€	x.....	€
Triphasé 380 V - 63 Ampères - 41 kw	680€	x.....	€
Branchement camion extérieur - 13 kw mono	265€	x.....	€
Branchement camion extérieur - 13 kw tri	400€	x.....	€
WIFI : connexion individuelle	50€	x.....	€

► ÉCLAIRAGE SUPPLÉMENTAIRE 1 rampe de spot conseillée par module de 9 m²

Rampe de spots	65€	x 1	OFFERTE
Rampe de spots	65€	x.....	€

► EAU

Point d'eau : arrivée, évacuation, consommation - sans évier	270€	x.....	€
Point d'eau : arrivée, évacuation, consommation - avec évier	450€	x.....	€
Plonge seule	240€	x.....	€

► RÉSERVE Pour autre dimension, nous contacter.

Réserve avec porte fermant à clé (2x1 m)	350€	x.....	€
--	------	--------	---

► PACK VISUELS STAND Fichier fourni par vos soins

Bandeau publicitaire PVC 2x0.63 m (impression recto) - pose comprise	200€	x.....	€
Bandeau publicitaire PVC 2x0.63 m (impression recto/verso) - pose comprise	280€	x.....	€
Roll up 2x0.85 m	150€	x.....	€
Pose Banderole par nos soins - 1m au dessus du stand	40€	x.....	€
Elingage - Point d'accroche - Accroche simple sur IPN sans déport. Poids max 20kg.	Devis sur demande		

TOTAL HT 2 €

3 OUTILS DE COMMUNICATION

RENFORCEZ votre image de marque, votre notoriété

► Votre LOGO

Au dos des 3 mailing papier - Limité à 6 annonceurs non concurrents.

Logo en couleur. Format H 25 x L 30 mm

Mailing courrier, fichier visiteurs estimé à 16 000 établissements

550€

X.....

€

Au dos des badges visiteurs - Limité à 1 annonceur par activité

550€

X.....

€

FIDÉLISEZ ou CONSOLIDEZ votre portefeuille clients/prospects

► Publicité dans encartage La Tribune des métiers

Magazines spécialisés en boulangerie, pâtisserie, chocolaterie. Limité à 3 annonceurs.

1/2 page - Format L 148 x H 105 mm

350€

X.....

€

Option fabrication publicitaire

50€

X.....

€

► Publicité dans le MAGAZINE DU SALON

Envoyé par voie postale aux 16 000 établissements référencés et remis aux visiteurs à l'entrée du salon.

Fichier fourni par vos soins - Option fabrication publicitaire

Page intérieure

300€

X.....

€

2^{ème} de couv

400€

X.....

€

3^{ème} de couv

400€

X.....

€

4^{ème} de couv

500€

X.....

€

1/2 page

250€

X.....

€

1/4 page

200€

X.....

€

Option fabrication publicitaire 1 page

80€

X.....

€

Option fabrication publicitaire 1/2 page - 1/4 page

50€

X.....

€

► Publicité sur le SALON

Fichier fourni par vos soins

Votre logo sur le plan du salon (à l'intérieur du mag) - Limité à 1 par activité

200€

X.....

€

Sponsorisez les cordons Portes-Badges du salon

- Limité à 1 annonceur.

1 000€

X.....

€

Distribution par nos soins à l'entrée du salon

Distribution de votre documentation publicitaire ou gadgets fournis par vos soins

350€ les 1 000

X.....

€

DÉTECTER de nouveaux clients

► Publicité sur site internet WWW.REST-HOTEL.FR/TOURS

Mégabannière 1789x200 pixels jusqu'à 3 annonceurs

200€

X.....

€

► Bannière en tête de nos E-newsletters de conquête visiteurs

- Jusqu'à 3 annonceurs non concurrents.

200€

X.....

€

SPONSORISEZ les concours

► **4 concours / 2 jours : Meilleur chef, Meilleur chef de collectivité, Meilleur burger, Thème Boulangerie/ Pâtisserie** - Limité à 1 annonceur par activité.

Logo sur écran géant - Limité à 1 annonceur par activité.
Fichier fourni par vos soins

450 €

X.....

€

Vidéo promotionnelle sur écran géant **Fichier fourni par vos soins**
 - Limité à 1 annonceur par activité.

950 €

X.....

€

Mise à disposition de matériel/alimentaire + 1 personne de votre établissement **membre du jury** sur le **concours de votre choix (Logo & Vidéo promotionnelle sur écran géant compris)**
 - Limité à 1 annonceur par activité. **Fichier fourni par vos soins**

**1 000€ /
CONCOURS**

X.....

€

- ☐ Meilleur chef
- ☐ Meilleur chef de collectivité
- ☐ Meilleur burger
- ☐ Thème Boulangerie/ Pâtisserie

TOTAL HT 3

€

TOTAL HT 1+2+3

€

FRAIS DE DOSSIER

280 €

LES FRAIS DE DOSSIER COMPRENNENT : les badges exposants en illimité, invitations papiers en illimité, inscription sur le magazine du salon distribué en boîtes aux lettres et à l'entrée du salon, inscription dans la rubrique exposant sur le site internet www.rest-hotel.fr/tours

► **CHOIX DU STAND : N°**

MONTANT HT

€

L'inscription ne sera prise en compte que dès réception de votre bon de commande rempli et signé (P.5).

TVA 20%

€

Nous vous demandons d'accompagner celui-ci de votre acompte de 30% du montant total de votre participation. Le solde est réglable par chèque ou par virement avant le 1^{er} mars 2025.

TOTAL TTC

€

ACOMPTE 30%

€

Règlement par chèque libellé à l'ordre de : **ALLIANCE EXPO.**

TOTAL RESTANT DÛ

€

Date :

Avec la signature ci-dessous, je déclare avoir pris connaissance des conditions générales (P.7) et m'engage à respecter la charte de bonne conduite (P.6) du salon professionnel REST'HÔTEL.

Cachet & Signature

► CONDITION DE RÉGLEMENT

Règlement de l'acompte à effectuer :

☐ Par virement sur le compte d'**ALLIANCE EXPO**

- Devant **impérativement** porter le **nom de votre établissement ainsi que le nom du salon et sa ville**.
- Merci de nous transmettre une **copie de votre avis de virement** à **comptabilite@alliance-expo.fr**

Code Banque	Code Guichet	N° Compte	Clé RIB	DOMICILIATION
10907	00286	47321085107	65	BPACA MARSAC
IBAN : FR76 1090 7002 8647 3210 8510 765			BIC : CCBPFRPPBDX	

☐ Par chèque

- à l'ordre de : **ALLIANCE EXPO**

► CHARTE DE BONNE CONDUITE DU SALON REST'HÔTEL & MÉTIERS DE BOUCHE

Suite à la signature du dossier d'inscription remis à l'organisateur, la société ainsi que ses acteurs s'engagent à :

- ne pas réaliser de techniques commerciales brutales tel que le racolage dans les allées.
- ne pas distribuer de publicités quelconques à l'entrée du salon et dans les allées.
- ne pas empiéter dans les allées passantes.
- ne pas empiéter dans les stands voisins.
- respecter les règles de bon voisinage avec ses confrères.

Au risque de perdre l'accès à mon stand lors des jours d'exploitation, selon décision du comité d'organisation.

Suite à la signature du dossier d'inscription remis à l'organisateur, la société ainsi que ses acteurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de chariot élévateur si je n'ai pas mon CACES.
- ne pas utiliser de chariot élévateur qui n'appartient pas et/ou n'est pas loué par mon établissement.

A défaut je m'engage irrévocablement à prendre, en cas d'accident, la responsabilité des dégâts humains & matériels.

Suite à la signature du dossier d'inscription remis à l'organisateur, la société ainsi que ses acteurs s'engagent à :

- ne pas percer, clouer, trouser, coller au moyen d'adhésif double face les cloisons mises à disposition.

A défaut je m'engage irrévocablement à régler la somme de 100 € HT pour chaque section de cloison dégradée.

- ne laisser aucun déchet de taille et de poids (des bennes seront à ma disposition sur le site).

A défaut je m'engage à régler la somme de 70 € HT par tranche de 50kg et/ou 1m³ de déchets.

Suite à la signature du dossier d'inscription remis à l'organisateur, la société ainsi que ses acteurs s'engagent à :

- distribuer les invitations uniquement aux professionnels de mon secteur d'activité (non à la famille, les amis, les proches,...), le salon Rest'Hôtel & Métiers de bouche étant un salon professionnel.

Au risque de voir des proches être refusés à l'entrée du salon, selon décision du comité d'organisation.

Suite à la signature du dossier d'inscription remis à l'organisateur, la société ainsi que ses acteurs :

- Déclarent avoir pris connaissance des conditions générales (p.7) du salon professionnel REST'HÔTEL, et s'engage à occuper, sous réserve d'admission par le comité d'organisation, l'emplacement défini dans le présent document.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : L'organisme apprécie la qualification des candidats exposants conformément aux critères qu'il a défini pour répondre à l'objet du Salon.

Article 2 : Les exposants prennent possession de leur stand en début de salon et doivent le restituer dans le même état à la fin du Salon. Ils ne peuvent procéder à des modifications qui rompraient l'harmonie avec la structure des autres stands. Ils restent responsables des dommages causés au matériel et mobilier mis à leur disposition.

L'exposant s'engage à ne pas peindre, percer, punaiser, scotcher ou dégrader les structures et panneaux de son stand. Toutes détériorations du stand seront facturées avec obligation d'honorer la facture sous huitaine.

Article 3 : La réservation d'emplacement est complétée et signée par le futur exposant pour son compte propre ou pour le compte de la société qu'il présente.

Article 4 : L'exposant ne peut présenter que les matériels, produits, ou services pour lesquels il a signé sa réservation. Ils doivent correspondre à la définition du Salon prévue par l'organisateur. Il ne peut faire de publicité ou de propagande pour des firmes non exposantes, ni sous louer ou prêter son emplacement pour une autre activité.

Article 5 : L'exposant, lorsqu'il a adhéré, s'oblige à occuper le stand pendant toute la durée du salon. Il s'interdit d'installer ou démonter à l'intérieur des horaires d'ouverture du salon.

L'exposant est soumis aux règles et mesures d'ordre et de police prescrites par l'organisateur et le propriétaire des lieux ; tout manquement peut entraîner l'exclusion immédiate du contrevenant sans remboursement des sommes versées et sans que la responsabilité de l'organisateur soit recherchée.

Article 6 : L'organisateur établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements. Il se réserve le droit d'apporter des modifications, toutes les fois qu'il le jugera utile dans l'intérêt de la manifestation.

Si l'organisateur était empêché de fournir le stand à l'endroit prévu à l'origine, l'exposant ne peut faire valoir aucun droit à indemnité si un autre emplacement lui est attribué à l'équivalent ; de la même façon, l'organisateur se réserve le droit de modifier la date d'ouverture ou la durée du salon sans que les participants ne puissent exiger d'indemnités.

Article 7 : L'exposant ne peut distribuer d'informations et documentations qui ne sont pas en relation directe avec l'objet de sa réservation de stand. Il ne pourra diffuser ou racoler en dehors de son stand. Il ne pourra pas utiliser d'amplification sonore, quelle qu'elle soit.

Article 8 : Les entreprises agréées par l'organisateur sont seules habilitées à effectuer les travaux et fournitures de matériel, ceci, conformément aux règles de sécurité.

Article 9 : Toute publicité et décoration extérieures au stand est interdite. A l'intérieur des stands, l'organisateur se réserve le droit d'interdire une affiche ou tout autre décoration au bon ordre, à la bonne tenue ou simplement à l'objet du salon.

Article 10 : Sauf cas de force majeure, toute adhésion engage définitivement et irrévocablement son souscripteur qui est désormais redevable du montant total de la facture.

Dans le cas où un exposant renoncerait à sa participation il reste redevable de la totalité du décompte. Toutefois en cas de désistement dûment justifié et notifié par lettre recommandée A/R au plus tard 60 jours francs avant l'ouverture de la manifestation, les sommes versées devront lui être remboursées à l'exception des droits de dossier qui restent définitivement acquis à Alliance Expo. Par contre lorsque le désistement intervient moins de 60 jours francs avant l'ouverture de la manifestation la direction d'Alliance Expo se réserve le droit de conserver la totalité des sommes versées et de réclamer le solde de la facture.

Article 11 : L'assurance obligatoire suivant la réglementation des Foires et Salons de France, « Tous risques expositions et Responsabilité Civile » est souscrite aux frais des participants.

La prime d'assurance incluse dans les Frais d'assurance garantit :

- L'ensemble des matériels exposés, agencements et installations pour un premier risque à concurrence de 1524 € limité aux dégâts matériels, exclu la privation de jouissance, manque à gagner, avec franchise de 150 €, sur les périodes d'exposition, hors périodes de montage et démontage.
- La responsabilité Civile de l'exposant à l'égard des tiers pour tous dommages.

L'adhérent devra également prévoir dans son contrat d'assurances une couverture pour frais engagés en cas de non-participation au salon pour cause de force majeure.

Article 12 : Les exposants peuvent vendre ou prendre commande auprès du public dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 7 Avril 1970 (article 1 paragraphe 2). La sortie du matériel acheté est autorisée sur présentation de la facture. Les dégustations payantes sont interdites en dehors des lieux prévus par l'organisateur. Si une dérogation devait être accordée, elle serait soumise aux règles qui les régissent.

Article 13 : Les photographes peuvent opérer dans le salon après autorisation nominative de l'organisateur. Un exemplaire de chaque cliché pris dans le salon devra lui être remis.

Article 14 : Le règlement général des Foires et Salons édité par la FFSF et approuvé par le Ministère du Commerce (Arrêté du 7 Avril 1970 – Article 1 paragraphe 8) est applicable aux exposants sous réserve des dispositions complémentaires prévues par le présent règlement.

Article 15 : Alliance Expo assurera un gardiennage, chaque nuit à partir de l'installation jusqu'au lendemain matin de l'événement et ne pourra être tenu responsable des vols pendant les heures d'ouverture du salon.

De même Alliance Expo décline toute responsabilité en cas de vol au montage ou démontage des stands.

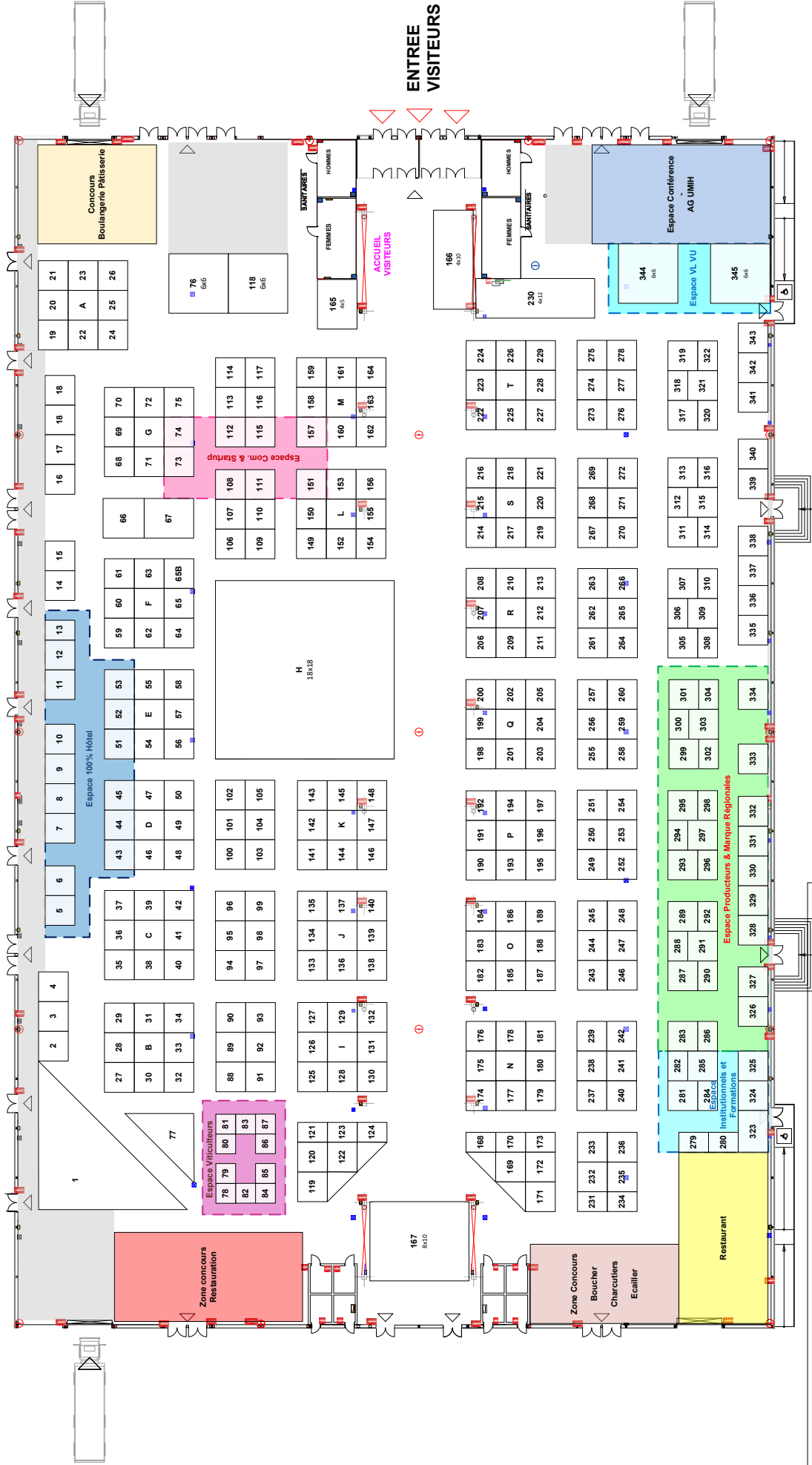
Article 16 : Alliance Expo se réserve le droit de modifier les divers éléments de la manifestation suivant les impératifs qui lui seraient propres ou que des événements extérieurs provoqueraient.

Article 17 : En cas de force majeure Alliance Expo se réserve le droit de modifier la date du salon, de confier à une société tiers, l'organisation sans supplément ni modification de tarif, sans qu'aucune réclamation ou annulation ne puisse être faite par les exposants.

Article 18 : La sous-location de l'emplacement est interdite.

Article 19 : En cas de litige, ou les 2 parties n'arriveraient pas à trouver un accord amiable seul le Tribunal de Commerce de Périgueux est compétent.

Fait à CREYSSE
Le 31 mai 2024



19	20	21
22	A	23
24	25	26

19	20	21
22	A	23
24	25	26

Légende :

81	Stand 4 m ²
302	Stand 6 m ²
245	Stand 9 m ²

Stand lot 81m²

Stand de taille spéciale :

118	6x6
-----	-----